



### 2.3.1. Devis

Tout document à traduire est **régulièrement précédé d'un devis détaillé, gratuit et établi par moi**, sur la base des documents à traduire **fournis par le Client**.

La demande de devis peut être faite par courrier postal, par mail ou par fax

[\(voir](#)

[mes coordonnées complètes\)](#)

. Le devis établi sera transmis par courrier électronique. Je vous établis le devis le jour même où vous me faites votre demande de devis. Dans des cas particuliers et rares, votre demande peut être traitée sous 48h00.



### 2.3.2. Délai de livraison des traductions et de validité de devis

Les documents traduits, mis en forme et certifiés par mon tampon et ma signature, seront remis au Client sous **un délai de 5 à 15 jours** [ [1](#) ] ouvrés à compter de la date de réception du devis tamponné et signé par le Client. Les copies des traductions lui seront envoyées à son adresse électronique et les originaux des traductions seront adressées par la poste à l'adresse postale indiquée par ce dernier.

Le **dépôt** et le **retrait des documents** traduits sont faisables en cas de possibilité.

Merci de me signaler **en cas d'urgence** où je m'engagerai à faire votre traduction en priorité pour vous la rendre à la date souhaitée.

Sous réserve de réception de l'intégralité des documents, **le délai de livraison ainsi que les tarifs mentionnés sur le devis**

sont applicables à condition que le Client confirme sa demande de traduction dans un délai de **2 à 30 jours ouvrés**

à compter de la réception du devis. Passé ce délai,

**le délai de livraison**

**ainsi que les tarifs mentionnés sur le devis**

peuvent faire l'objet d'une révision en fonction de ma charge de travail. Tout devis établi par moi est valable pour une durée de 30 jours.

---

[1] Le cachet de la poste faisant foi et/ou la date d'envoi affichée dans le courrier électronique.



### 2.3.4. Annulation

En cas d'annulation d'une traduction en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

### 2.3.5. Majorations et frais encourus pour la réalisation

Les éventuelles majorations sur les tarifs appliqués notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de chaque exemplaire supplémentaire tamponné seront précisées sur le devis.

Les frais encourus pour la réalisation de la prestation (ex. déplacements, envoi des traductions par la poste en courrier simple ou recommandé avec AR, ...) sont à la charge du Client.

**Extraits de mon document sur "*Engagements contractuels*" mis à la disposition des professionnels en date du 10 mars 2014 .**

Email : [gayane@traductionarmenienne.fr](mailto:gayane@traductionarmenienne.fr) ou [galstyan](#) \_ [gayane@yahoo.fr](mailto:gayane@yahoo.fr)